



Conseil de quartier d'Ergué-Armel

Compte-rendu de la plénière du mardi 7 novembre 2017

Présents : 33 membres

Invités : Guillaume Menguy, maire adjoint, chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts
Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie

Excusé (s) : 10 membres

Secrétaire : Jean-Jacques Le Borgne

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la plénière du 26 septembre 2017.
2. La mobilité sur le territoire de Quimper et la sécurité routière, par Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie.
3. Présentation des nouveaux projets par Guillaume Menguy, maire adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts.
4. Projets en cours.
5. Informations et actualités diverses.
6. Bilan de séance.
7. Prochains rendez-vous.

1. Le compte-rendu de la plénière du 26 septembre 2017 est validé à l'unanimité.

2. La mobilité sur le territoire de Quimper et la sécurité routière, par Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie. (*voir dossier joint*)

2/1 Suite à une enquête sur les déplacements, effectuée en 2013, il a été comptabilisé sur Quimper Communauté 374.000 déplacements / jour.

2/2 Quimper est une ville qui compte environ 450 km de voirie, le double de plusieurs villes avec le même nombre d'habitants, et ceci engendre un budget important. Pour 2017, environ 1/3 de l'investissement de la ville a été consacré à la voirie, tous services confondus, (créations, aménagements, entretien, mobilier urbain, matériels divers, éclairage public).

Les transports urbains de la QUB et les aménagements des arrêts de bus sont assurés par Quimper Bretagne Occidentale.

Il faut également savoir que l'entretien de la voirie est assuré par :

- l'État pour la voirie nationale
- le conseil départemental du Finistère pour la voirie départementale
- la ville de Quimper pour la voirie communale.

2/3 L'accidentologie sur Quimper :

La méthode de comptage des accidentés de la circulation routière ayant été modifiée en 2009, on enregistre, comme partout en France, une augmentation du nombre d'accidents qui ne correspond pas à une accidentalité. Cette répartition se fait de la façon suivante :

- 66 % pour les véhicules légers
- 25 % pour les vélos, cyclos et motos
- 8 % pour les piétons
- 1 % pour les poids lourds et les bus

(à noter que la vitesse moyenne d'un bus en ville est d'environ 18 km/heure)

2/4 Évolution du trafic routier en 2016 :

Il a été comptabilisé entre 5000 et 50.000 véhicules / jour selon les différents axes de circulation (*voir les schémas des trafics routiers joints, diapositives 3 et 4*)

Il est à noter une hausse du trafic principalement sur les axes périphériques de la ville et une diminution sur les différentes entrées du centre-ville.

Pour information, 30 % des véhicules qui transitent par le centre-ville ne s'y arrêtent pas

2/5 Les principes d'aménagement de l'espace public :

(*voir dossier joint page 4, diapositive 23*)

2/6 Carte du schéma vélo :

Environ 150 km de voies cyclables sont prévus à l'horizon 2025. A ce jour 75 km ont été réalisés. 2 plans d'actions sont définis :

- * continuer à développer les itinéraires utilitaires qui sont davantage destinés à l'utilisation pour usage travail ou petits déplacements,

- * développer les itinéraires loisirs et tourisme qui permettent de rejoindre les voies vertes à l'extérieur de la ville et de l'agglomération.

Ces 2 itinéraires sont en évolution constante, malgré certaines zones difficiles à traiter ou à mettre en œuvre.

L'agglomération définit les projets et chaque commune gère ses itinéraires et ses aménagements.

Après la location d'un vélo électrique auprès de notre transporteur Kéolis (durée limitée à 2 périodes de 9 mois), vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo.

2/7 Mesures de prévention et de sécurité :

La ville de Quimper a fait l'achat de 2 radars pédagogiques mobiles en 2015.

Ces radars sont mis en place à la demande des élus, des riverains, ou des associations, sur des secteurs potentiellement dangereux ou accidentogènes. Ils sont positionnés sur environ 40 sites par an pour des périodes bien définies.

Bon à savoir :

- * des itinéraires, en zone urbaine de Quimper et sur des routes départementales d'accès, sont en cours d'analyse par l'État, pour la pose aléatoire de radar mobile automatisé destiné à verbaliser.

* on va vers la généralisation des zones à 30 km/h en ville.

* en ville, un piéton n'est jamais responsable juridiquement lors d'un accident avec un automobiliste. De plus, un piéton a le droit de traverser une voie routière en dehors des passages piétons, sauf, s'il se trouve à moins de 50m d'un passage piéton ! De toute façon, le code de la route sanctionnera davantage l'automobiliste qui doit rester maître de son véhicule.

* il faut rendre le réseau bus de la QUB le mieux pensé, le plus accessible pour les usagers et le moins déficitaire possible pour la collectivité, dans l'intérêt de tous !

Question : Quels sont les conditions pour implanter des coussins berlinois ?

Réponse : La pose de coussins berlinois doit être étudiée avant car ils rentrent dans un aménagement global de la voie. Si vous rajoutez le temps de recherche d'une place de stationnement, le bus est beaucoup plus favorable que la voiture en ville.

Pour éviter de trop attendre le bus, vous pouvez télécharger l'application « Mobigo » qui vous renseignera exactement sur l'heure de passage du bus, l'idée étant que vous perdiez le moins de temps possible.

Question : Pourquoi les bus chargent-ils leurs passagers directement sur la voie, bloquant ainsi les voitures derrière ?

Réponse : Les voies à Quimper ont été dimensionnées pour rouler à 60 km/h à l'époque et à 50 km/h aujourd'hui. Faire une pause avec sa voiture derrière un bus permet de respecter les différents usagers de la voie publique que sont les deux-roues avec ou sans moteur et aussi les piétons. L'objectif affiché est d'éviter les transits intempestifs à l'intérieur de la ville et ainsi de participer à terme aux changements d'ambiance dans la ville. C'est une étape ennuyeuse à ce jour pour les automobilistes ; mais elle deviendra progressivement tout à fait normale. Le fait est de généraliser la zone 30 et ne conserver que des voies à 50 km/h de manière résiduelle, notamment sur la périphérie.

Question : Pourquoi certains arrêts bus sont si rapprochés ?

Réponse : Pour éviter d'avoir beaucoup de monde au même arrêt dans les secteurs denses. Il ne faut pas oublier la réalité économique. Je vous rappelle que le transport est le budget le plus important de Quimper Bretagne Occidentale. Notre délégataire de services publics (DSP) accompagné d'André Guénégan et de Stéphane Daigné ici présent, viendra vous présenter le projet transports qui sera mis en place en juillet 2018 lors de votre prochaine plénière.

Question : Entre le droit pénal et le droit civil qui s'appliquent, je suis surpris par les chiffres accidentogènes que vous présentez. De toute façon, l'automobiliste qui risque gros, reste responsable de l'accident. Dernièrement, le tribunal a été sévère avec un chauffeur de la Qub, par rapport à l'accident survenu à un piéton qui traversait les « Quais de l'Odet » en dehors du passage piéton.

Réponse : Je vous ai présenté les accidents corporels en termes d'usage et non en termes pénal. En ville, un piéton est 100 % non responsable. La collectivité ne peut pas aménager toutes les voies pour lutter contre toutes les incivilités. C'est pour ça qu'il y a un code de la route avec des personnes chargées de le faire respecter. A moins de 50 m d'un passage piéton, le piéton a l'obligation d'aller le traverser.

Question sans réponse : Les moyens des forces de l'ordre aujourd'hui ?

Remarques :

a- Sur le boulevard de Kerguelen, les gens sortent de partout sans utiliser les passages piétons, notamment en face des passerelles.

- b- Actuellement, le pont de la Poste est bloqué et modifie considérablement la circulation habituelle des lieux qui se déroule plutôt bien ; les automobilistes respectent les piétons sur cet axe qui, normalement, est important. L'observation très enrichissante montre que la place de chacun est mieux respectée. Un futur projet des espaces centraux prévoit cet aménagement des deux côtés de la rivière.
- c- Un des passages piétons particulièrement dangereux, est celui qui se trouve devant l'ancien cinéma Le Bretagne.
- d- C'est également dangereux lorsqu'on circule Quai Dupleix et qu'on veut tourner rue Théodore Le Hars (feu piéton également vert) avec le feu vert.
- e- Le passage piétons situé en face du théâtre Max Jacob a été amélioré, mais il reste dangereux également.

3. Présentation des nouveaux projets par Guillaume Menguy, maire adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts.

* Quimper est la 3^{ème} ville de Bretagne, et souhaite le rester.

* L'offre de construction que nous mettons en place doit aussi nous permettre de financer nos services publics grâce à ces nouveaux arrivants, au vu du choix des élus de ne pas augmenter les impôts.

* Moins les villes ont de population et plus l'impact est ressenti sur la fréquentation et la pérennité des écoles. Il nous est pénible de fermer une école.

* Une partie importante du Plan Local d'Urbanisme (un PLU a une durée de vie d'environ 15 ans), validé le 16 mars 2017, est consacrée aux futurs lotissements sur le quartier d'Ergué-Armel. Avec ce nouveau PLU, les possibilités de développement commercial sont resserrées : on ne peut plus construire de commerce au rez-de-chaussée librement. Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) impose deux types d'aménagement urbain, les quartiers en extension urbaine (70%) et les quartiers en renouvellement urbain (30%). Le quartier d'Ergué-Armel comprend :

Kernoter :

6 hectares urbanisables, potentiel estimé : 60 logements initialement prévus pour peut-être 20 ou 30 logements autorisés. Nous avons des difficultés avec le budget annexe qui serait déficitaire du fait d'une vieille réserve foncière acquise par la ville, devenue verte aujourd'hui sur laquelle on ne peut plus construire. Des études sont en cours pour respecter l'orientation d'aménagement programmé.

Moulin des Landes 2 :

7 hectares urbanisables, potentiel estimé : 140 logements sur des terrains privés avec une trentaine de logements sociaux.

Ty Bos :

La ville est propriétaire des 21 hectares urbanisables (en attente de deux terrains pour être maître du foncier), potentiel estimé : 630 logements. La centralité du quartier qui doit comporter les services à la population et les commerces est déplacée pour être en connexion avec le quartier actuel de Ty Bos. Les différentes concertations montrent que des évolutions existent bien entre un projet présenté et un projet définitif avec une viabilisation début 2019.

Kersaliou :

3,3 hectares urbanisables (projet porté par l'OPAC), potentiel estimé : 130 logements

Linéostic 1 :

Le chantier a débuté.

Linéostic 2 :

11 hectares urbanisables avec des terrains qui resteront sans doute privés afin que la puissance publique n'aménage pas la totalité des surfaces ; potentiel estimé : 330 logements

Kervilou : (renouvellement urbain de l'ancienne usine CAPIC)

7 hectares urbanisables, potentiel estimé : 350 logements (50 logements à l'hectare), l'objectif étant de faire perdurer les commerces qui s'y trouvent.

Kervoalic :

26 hectares urbanisables : Zone classée en 2 AU (projet à long terme), très gros quartier envisagé vers 2025 / 2030

Kerjaouen/Kerdroniou :

35 hectares urbanisables avec une étude poussée (fouilles archéologiques) prévus uniquement pour des activités économiques

Quartier de la gare :

Ce « Triangle des entrepreneurs », sera le plus emblématique des secteurs économiques, mais pourrait accueillir 100 logements en plus des commerces et du tertiaire. C'est un projet sur du très long terme avec des terrains grevés de servitudes, de pollution et de la proximité de la gare. Certains lieux d'habitation acquis seront bientôt détruits.

Nous avons souhaité geler les zones d'aménagement commercial du quartier d'Ergué-Armel qui dispose déjà de beaucoup d'anciennes zones commerciales (Carrefour, Géant, le Moulin des Landes, Ty Doar et Truffaut/Décathlon) afin de protéger les commerces de centralité, la multiplication de commerces n'amenant pas automatiquement une multiplication des consommateurs. Quimper n'a pas été suivi par l'ensemble des élus du territoire du SCoT de l'Odet qui souhaitaient développer le développement commercial sur leur commune. Quimper n'a pas prévu d'aménagement de nouvelle zone commerciale (plus de 200 m²) afin que les cellules commerciales vides du centre-ville puissent être de nouveau occupées. C'est une des raisons pour laquelle Géant a réduit ses espaces propres pour développer sa galerie commerciale. Concernant l'extension du Moulin des Landes, c'est le conseil d'État qui a validé le projet actuel et non la ville de Quimper.

Autres quartiers de QUIMPER :

Kerlic :

Ces 22 hectares urbanisables accueilleront le pôle santé

* Le rôle de la Mairie et des élus est aussi de protéger les commerces du centre-ville, en freinant ou en n'autorisant plus la création ou le développement d'enseignes nouvelles, ou déjà existantes, en périphérie de la ville.

* L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPARHU) nous permet notamment de requalifier de l'habitat indigne au centre-ville (problèmes sanitaires) et de le repeupler. Nous proposons des moyens incitatifs (des aides) aux propriétaires volontaires pour renouveler leurs logements et des moyens coercitifs pour les propriétaires récalcitrants qui refusent de procéder à tous travaux de rénovation.

Dans certaines zones du centre-ville, nous devons constater jusqu'à 17 % de vacance d'occupation des locaux à usage de commerce ou d'habitat. Pour exemple,

la galerie Kéréon, qui pourrait être détruite, en grande partie ou totalement, par rapport à la vétusté et au très mauvais état du bâtiment. A la place pourrait se créer des locaux neufs, à usage tertiaire, ainsi que du logement dans les étages (pour répondre à l'OPARHU).

Question : Pourquoi ne pas transférer les Halles l'un dans l'autre, l'acquisition foncière se faisant par la loi mais aussi par la contrainte ? Les propriétaires récalcitrants seront obligés de vendre car ils ne pourront pas suivre financièrement.

Réponse : La solution, que vous évoquez, a échoué depuis de nombreuses années alors que des acheteurs privés souhaitaient se porter acquéreurs de la totalité de l'immeuble. La solution de l'expropriation aura certainement un coût pour la collectivité, mais ce bien pourra être ensuite transféré à un investisseur privé choisi par la ville.

* Nous avons mis en place une politique de stratégie patrimoniale afin de rétrocéder des bâtiments anciens énergivores et non accessibles.

L'ancienne mairie de Kerfeunteun a, par exemple, été vendue à un jeune couple qui va en faire un lieu d'habitation.

Une nouvelle maison associative accueillera les acteurs associatifs quimpérois dans des locaux partagés près du stade d'Ergué-Armel.

Une annexe importante de l'Hôtel de ville va se construire rue de la Providence pour remplacer les locaux vétustes de la rue Verdelet. Cette nouvelle structure pourra accueillir environ 120 personnes de différents services de la ville.

* Les Halles St François : toujours en attente de décision de destruction partielle ou totale ?

1/ si destruction totale, les fouilles archéologiques du sous-sol provoqueraient obligatoirement des délais très difficiles à accepter, par rapports aux commerçants en sachant que ce dossier a déjà pris beaucoup de retard.

2/ si destruction partielle, seule la structure en lamellé-collé pourrait être conservée, après avis des experts.

3/ l'avis des 4 conseils de quartier pourrait être demandé lorsque le projet sera déjà plus avancé, vu la complexité du dossier et les retards qui ne cessent de s'accumuler.

Nous avons eu beaucoup de concertations avec tous les acteurs du projet.

* Petite information au sujet de l'implantation de l'enseigne « Grand Frais », entre Saint Denis et l'Hippodrome, près du rond-point Lebon : la ville de Quimper avait émis un avis contraire au projet afin de protéger les commerces des Halles ; c'est l'État qui a validé le permis de construire de ce futur magasin.

Guillaume Menguy reste à notre disposition pour échanger de nouveau sur l'urbanisme.

4. Projets en cours :

* visite de la QUB et des ateliers Kéolis

La visite du 21/11 à 18h30 est déjà complète, il faut penser à s'inscrire rapidement pour les 3 autres visites.

Notre prochaine plénière du 5 décembre sera en grande partie consacrée aux transports urbains collectifs, cette visite de la QUB est donc pour nous très importante.

Des nouveautés sur les lignes de bus qui desservent Ergué-Armel pourraient être envisagées ou créées à partir de juillet 2018 ; nous sommes concernés directement !

Si vous avez des questions à poser concernant la visite des transports Kéolis, ou pour la plénière du 5 décembre, merci de les transmettre à Jacky Frémy.

5. Informations et actualités diverses :

* Concours « Dessine-moi Noël » :

Le jury composé d'Annie Bonizec, de Christine Le Brenn et de Jean-Jacques Le Borgne, sélectionnera les dessins à la Mairie d'Ergué-Armel, soit le 14/12 à 14h, soit le 15/12 à 14h (en attente de confirmation). La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de ville le mercredi 20/12 à 16h30.

* André Guénégan, maire adjoint et président de commission extra-municipale des noms de rues a validé la présence, dans cette commission, d'un membre titulaire par conseil de quartier. Le titulaire, Jean-Yves Picard sera remplacé par Daniel Trelu, suppléant, en cas d'absence. Cette initiative fait suite à la demande formulée par l'ancien conseil de quartier d'Ergué-Armel.

* Chaque habitant recevra prochainement dans sa boîte aux lettres un imprimé concernant la réduction des tournées de collecte des déchets ménagers. Une partie à compléter est à renvoyer avant le 17 novembre 2017.

* Baromètre des villes cyclables

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et ses partenaires viennent de lancer la première édition de l'enquête nationale « Baromètre des villes cyclables ». Elle a pour objectif d'évaluer la cyclabilité des villes françaises à partir du ressenti des cyclistes. Les résultats détermineront si les villes sont favorables à la pratique du vélo et permettront aux collectivités de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à vélo. Rendez-vous sur : <http://www.quimper.bzh/actualite/18321/3-actualites.htm> et www.parlons-velo.fr

* Informations diverses :

Mag+Agglo n°73 de novembre/décembre (pages quartiers)

Penhars	Le PIMMs a dix ans Insertion professionnelle et aide aux usagers des services publics
Centre-ville	Miam-Miam, le patrimoine Rendez-vous une fois par mois avec la Maison du patrimoine
Ergué-Armel	Le tennis à la relance Réfection des courts de tennis après la tempête Zeus
Kerfeunteun	Street Fitness et City-Stade Aménagement de l'aire de jeux pour enfants du quartier de Kervouyec

Informations générales :

- Échappées de Noël : l'appel du 7 novembre (OF du 14/10)

Appel à projets aux associations pour des ateliers de qualité

Montrer la diversité des pratiques culturelles et artistiques de Quimper

- Bienvenue aux nouveaux quimpérois (OF du 16/10)
 - Un tour de France de tous les possibles (OF du 18/10)
Mercredi 11 juillet 2018 : arrivée de la 5^{ème} étape du Tour de France
 - Le bus, pas un jeu d'enfants pour les anciens (OF et T. du 17/10)
Lutter contre l'isolement
Relancer l'attrait du bus
 - Vélo : « Toujours des points noirs en ville » (OF du 20/10)
 - Une marque pour valoriser l'eau du robinet (OF du 21/10)
Aqualonia, une civitas aquilonia signifiant la « cité du nord » à l'emplacement de l'ancien bourg de Locmaria
 - Rentrée 2018. Retour à la semaine de 4 jours (OF du 07/11)
- Actualités du quartier :
- L'école Édmond Michelet cible d'actes de vandalisme
 - Les travaux et perturbations de la semaine (T. du 06/11)
Boulevard de Creac'h Gwen : 3 jours de travaux (raccordement Orange)

6. Bilan de la séance :

Question : Quels sont les travaux envisagés par la ville, pour les années à venir, sur le secteur d'Ergué-Armel ?

Réponse : Actuellement, les arbitrages budgétaires n'étant pas encore terminés, il est donc difficile de vous répondre à ce jour et notamment avant la validation par le conseil municipal du 8 février 2018. Mais il ne faut pas hésiter à faire remonter vos souhaits et/ou vos propositions aux élus.

7. Prochains rendez-vous : (mairie annexe d'Ergué-Armel)

Prochaine plénière : mardi 5 décembre 2017 à 20h

Prochain collectif : mardi 21 novembre 2017 à 20h

Fin de la réunion à 22h10

Compte-rendu rédigé par le secrétaire de séance, en collaboration avec les informations transmises par Jacky Frémy.

Cordialement et à bientôt
Jean-Jacques Le Borgne